



Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 17 décembre 2025 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaîche

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°42 du 27 novembre 2025 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : M. Xavier Brunner, invité

Invités presse : néant

Invités : bureau BTB – Porrentruy par M. Xavier Brunner

Excusés : Mmes Natasha Bottinelli, Rachèle Voisard, MM. Damien Bélet, Frédéric Choulat, Daniel Garcia, Michaël Güttly, Yves Lièvre, Gaël Vauclair.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Florian Fridez et Luc Terrier.

40 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 octobre 2025.
2. Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC) et prévoyant une contribution de Frs. 20'008.35 financée sur 1 an.
3. Discuter et voter le règlement concernant l'entretien des chemins vicinaux, ruraux et forestiers, des haies et ouvrages collectifs de la commune mixte de Basse-Allaine
4. Discuter et voter le règlement sur les cimetières et les inhumations de la commune de Basse-Allaine
5. Discuter et voter le règlement sur les émoluments avec inhumations de la commune de Basse-Allaine
6. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales disponibles pour l'année 2026 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.
7. Discuter et voter le budget 2026, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
8. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 a été déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

(Les règlements/convention mentionnés sous points n° 2, 3, 4, et 5 ainsi que le budget 2026 ont été déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal où ils pouvaient être consultés).

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 octobre 2025

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 2 - Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC) et prévoyant une contribution de Frs. 20'008.35 financée sur 1 an

L'entrée en matière n'est pas contestée.

M. le maire Thierry Crétin prend la parole et explique l'historique concernant la mise en place de cette convention, les buts.

La SEDRAC a pour but de mettre en zone d'activités, d'équiper et de mettre en vente des terrains afin d'obtenir des zones d'activité régionales et cantonales. Le plan directeur régional pour le district a été validé et le SIDP a mandaté la SEDRAC pour la mise en place de ces zones. Deux étaient déjà existantes, Courgenay et Boncourt. Une extension est prévue à Courgenay et à Boncourt. D'autres zones sont présentées à l'écran.

Afin de mettre en place ces zones, la convention fiscale de l'époque liant les communes devait être révisée. Certaines communes, au départ, avaient inséré des montants. La répartition des bénéfices se faisait sur la part que chaque commune a apportée. Ceci a été revu d'entente avec les communes concernées afin que dans les nouvelles zones nous ayons dorénavant une répartition à l'habitant et non plus en fonction des apports.

De ce fait, les communes ayant apporté moins d'apport au départ doivent rembourser la différence. Ensuite tout le monde sera au même niveau et tout le monde touchera à l'année en fonction du nombre des habitants.

C'est pourquoi, ce soir, nous devons voter cette sortie d'argent.

La seule chose que nous ne pouvons pas encore prévoir à l'habitant pour le moment, c'est l'impôt sur les frontaliers car le canton s'y est opposé pour des raisons juridiques. Mais la SEDRAC et le SIDP sont prêts pour aller discuter avec les nouvelles autorités.

Le sujet est projeté et expliqué à l'écran.

*Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien :
[convention SEDRAC](#)*

M. JLJ demande quel est pourcentage par habitant par année ? actuellement nous touchons Fr. 8'646.- et ensuite nous toucherons 12'609.-. M. JLJ demande quel est investissement total ? M. le maire Thierry Crétin répond que c'est Fr. 1'400'000 pour toutes les communes, mais 1,2% pour notre commune.

M. JLJ demande pourquoi on ne ferait pas venir ces entreprises en BA ? Selon M. le maire Thierry Crétin, ce serait une bonne idée, mais nous n'avons que 4'000 m² à offrir, ce n'est pas suffisant.

Mme MC explique que le montant touché doit être calculé sur notre investissement, et pas sur l'investissement total. Oui selon M. le maire Thierry Crétin. M. JLJ souhaite le connaître le rendement par rapport à la totalité. M. le maire Thierry Crétin explique le processus. Pour toutes les entreprises qui se trouvent sur les zones payent l'impôt au canton et le canton redistribue une partie aux communes.

La commune de BA a mis Fr. 50'000.- et nous touchons Fr. 12'000.- C'est ça le rendement.

Mme MC estime que c'est un bon rendement.

Mme MC. Au niveau des zones d'intérêt régional, il n'y a pas de préciptut pour eux ? non selon M. le maire Thierry Crétin. On intègre cette dynamique dans la zone d'Alle. Nous devrons signer une emption avec la FLASA pour le terrain qui leur appartient. On pourra l'acheter seulement quand il sera en zone d'intérêt régional.

Mme MC se demande si cela ne bloque pas les petites communes ? M. le maire Thierry Crétin explique que la nôtre a pu encore être sauvée, mais pour les communes qui sont en cours de révision du PAL, elles ne pourront plus obtenir autant de zones d'activités, elles devront se diriger vers des zones d'activité régionales.

Il n'y a plus de questions.

Le président rappelle que cette convention est en dépôt public.

L'assemblée passe au vote de la convention et de la contribution en même temps.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente.

* * * * *

Point 3 - Discuter et voter le règlement concernant l'entretien des chemins vicinaux, ruraux et forestiers, des haies et ouvrages collectifs de la commune mixte de Basse-Allaine

L'entrée en matière n'est pas contestée.

M. le maire Thierry Crétin expliquera le 1^{er} ppt et celui lié à l'aspect financier et M. Brunner le 2^{ème} ppt.

En centralisant les ressources dans un fonds dédié, la commune pourra planifier et exécuter les travaux plus efficacement, réduisant ainsi les délais et les coûts associés aux réparations et aux entretiens en déléguant ce travail à la commission des chemins, composée notamment d'un agriculteur par village.

La taxe permettra de créer un fonds destiné à financer les travaux nécessaires pour améliorer et rénover les chemins agricoles, assurant ainsi des routes plus sûres et en meilleur état pour les agriculteurs et la population.

Au niveau du fonds injecté, il permettra de disposer de moyens financiers supplémentaires pour les chemins agricoles, potentiellement deux fois plus que ce que la commune a pu investir ces dernières années. Cela signifie des routes mieux entretenues et un investissement durable dans l'infrastructure agricole, forestière et également à l'avantage des citoyens.

La mise en place d'un règlement et d'une commission des chemins permettra de faire des demandes de subventions fédérales pour un programme de réfection des chemins plus ambitieux.

La commune contribuera seule à l'alimentation initiale du fond (Fr. 50'000) montant minimum prévu par le règlement pour tenir compte d'une part, du retard accumulé sur la rénovation des chemins et d'autre part pour alléger la charge des exploitations agricoles.

Un meilleur réseau de chemins agricoles bénéficiera non seulement aux agriculteurs mais aussi à l'ensemble de la communauté, en améliorant l'accessibilité et en renforçant les liens entre les différents secteurs de la commune.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien :

[Règlement concernant l'entretien des chemins vicinaux, ruraux et forestiers, des haies et ouvrages collectifs](#)

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien :

[Présentation aspect financier.](#)

M. le maire Thierry Crétin rappelle que la participation de la collectivité, par l'impôt, supportera les Fr. 9'376.80 pour l'entretien courant (pas d'investissement). Lors d'investissements, nous aurons le soutien de la Confédération.

M. le maire Thierry Crétin remercie encore les agriculteurs qui ont participé à deux séances d'informations à ce sujet. Une première où ils ont pu faire part de leurs remarques et une seconde qui a tenu compte de ces remarques où des changements au niveau de la cartographie ont été pris en compte.

Cet argent sera redistribué et les agriculteurs auront leur mot à dire sur ce qui est à faire ou sur ce qui se fera.

M. Xavier Brunner/BTB prend la parole pour les éléments techniques en lien avec le règlement.

Le ppt est présenté. Il montre que les chemins se dégradent avec le temps. Il y a plusieurs niveaux d'entretien. Il y a l'entretien courant, expliqué par M. le maire Thierry Crétin et l'entretien plus adapté avec des remises en état périodique qui améliorent l'état du chemin mais avec des travaux plus importants, comme le changement du revêtement, l'assainissement complet, etc. C'est là qu'interviennent les subventions qui ne peuvent être octroyées QUE si un règlement existe.

Le règlement comporte 2 annexes. La première qui comporte la cartographie, la vue d'ensemble, le périmètre de contribution, des exemples de chemins pris en charge ou non et les calculs des contributions.

Au niveau des types de chemins et le périmètre de contribution, ont été exclus de ce périmètre : les îlots de zones à bâtir. A noter que le Mairâ ne se trouve pas en zone à bâtir. Cependant, les parcelles qui sont entièrement en aisance (maison familiale & aisance) sont exclus. D'autres parcelles avec maison, aisance et partie agricole seront incluses dans le périmètre mais ne contribueront que sur la partie agricole.

De ce fait les parties agricoles et les terrains forestiers sont contributeurs. En fait, l'exploitation en forêt endommage également les chemins agricoles donc il est normal que les propriétaires de forêts contribuent à ce fond d'entretien.

Dans le répertoire des chemins pris en charge, il y a les chemins agricoles, certains chemins agricoles passant par la forêt et les chemins privés à intérêt communal.

Par contre, les chemins non pris en charge sont en général les routes cantonales, les liaisons inter-localités, les chemins forestiers, les chemins privés (ceux qui ne sont pas d'intérêt public), les chemins de la place d'armes et les chemins sans revêtement.

Pour info, il y a une différence entre les chemins forestiers et les chemins agricoles qui passent par la forêt, ce n'est pas la même chose. Pour certains, l'accès à la forêt nécessite le passage sur le chemin agricole et pour d'autres cas ce ne sont que des chemins forestiers sans accès à une parcelle agricole.

La contribution se fixe annuellement dans le cadre du budget. Au niveau du calcul, on se base sur la couverture du sol de la mensuration officielle. Ce sera le nombre de m² de champs et prés

(y c. vignes) et on y applique un facteur de 100% de la taxe choisie. Pour les forêts c'est le tiers, environ 33,33% et on obtient le montant de la contribution.

En résumé, nous avons un périmètre de contribution, des chemins répertoriés par type, qui permettra à la commission des chemins de pouvoir planifier l'entretien et également un outil qui permet au conseil communal de piloter tous ces éléments.

L'annexe 2 montre le profil-type de chemin qui n'a pas réellement de valeur juridique. Il permettra à la commission de parler le même langage et de connaître les termes utilisés pour ce genre d'objets.

La discussion est ouverte.

M. FC explique qu'au niveau de la route de Coeuve il y a beaucoup de ruissellement et beaucoup de trafic. Pourquoi cette route est comptée dans le périmètre ? Il pense que cette route doit être comptée dans le fonds d'entretien. Pour lui, il faudrait interdire le trafic, sauf le trafic agricole.

M. Brunner répond que cette route est en effet une exception. Ce chemin est nécessaire pour desservir certaines parties agricoles. Il y a, certes, beaucoup de trafic civil, mais le cas échéant, si un jour il est rénové, il faut que la commune puisse toucher des subventions, d'où sa présence dans le périmètre d'entretien. Cela ne veut pas dire que le jour où il sera rénové il n'y aura pas une clé de répartition différente entre l'impôt et le fonds. Finalement on peut considérer que le trafic civil détériore davantage que le trafic agricole. Nous ne pouvons actuellement pas le prévoir. Au moins, sur l'usure agricole s'il est inscrit dans le périmètre, la commune pourra prétendre à une subvention.

M. FC rappelle que dans d'autres communes on voit souvent des chemins fermés à la circulation, pourquoi la commune ne pourrait pas aussi fermer certains chemins. M. le maire Thierry Crétin rappelle que cela avait été déjà relevé auparavant. On va s'approcher de la commune de Coeuve pour discuter de cette problématique, mais on ne sait pas si on a le droit de procéder ainsi. Problème également par rapport au ruissellement sur cette route qui endommage également passablement la route. A noter que les CFF sont également intéressés de s'associer avec la commune pour travailler sur le sujet du ruissellement. A court terme, il faudrait étudier une solution pour réduire cette circulation et ensuite, quelque chose de plus amitieux, comme la rénovation complète. Par contre, si on veut des subventions, il faut que ce tracé soit sur la planification.

M. FR : Il voit que le montant est proposé entre Fr. 10.- et 50.- mais le montant est finalement fixé à combien ? Selon M. le maire Thierry Crétin, c'est Fr. 21.- qui est prévu dans le budget mais cela sera voté ce soir.

M. le maire Thierry Crétin explique que chaque année on pourra rediscuter du montant de la taxe. Mais la commission des chemins pourra également s'y pencher en cas de changements importants. L'avantage du système de fonds, c'est que si l'argent n'est pas utilisé, il reste dans les fonds, donc il peut être réinvesti ultérieurement.

Mme EG s'interroge. Entre la taxe des eaux de surface et encore cette taxe, les agriculteurs se sentent un peu comme des vaches à lait, cela devient un peu lourd ! M. le maire Thierry Crétin répond qu'il comprend cette remarque, elle est justifiée. Le plan financier avait été présenté lors d'une de notre dernière assemblée. L'impôt ordinaire, notamment l'impôt sur les personnes morales, ne nous amène pas assez de belles recettes. Par contre, nous sommes assez stables financièrement et notre assiette fiscale augmente. Ça va mieux, c'est équilibré il n'y a pas de quoi faire n'importe quoi. Si on veut avancer avec ce genre de choses, on est presque obligé de passer par-là. Il est d'accord avec elle, c'est une taxe de plus pour les agriculteurs, mais c'est un mal pour un bien. Finalement, les agriculteurs auront leur mot à dire, cela peut offrir du travail à nos entreprises agricoles, d'ailleurs on le fait déjà, cet argent sera redistribué et pour lui c'est quelque chose qui donnera satisfaction.

Il préfèreraient annoncer à l'assemblée que nous avons de l'argent et on paye tout. Ce que la commune assumera c'est quand même que lors d'une rénovation complète du chemin, ce ne sera pas pris sur la taxe, c'est l'impôt ordinaire qui financera la dépense.

Mme EG : Est-ce que la commune sait ce que les autres communes ont voté ? M. le maire Thierry Crétin répond qu'il ne sait pas combien ce que Clos-du-Doubs et Bure ont voté. Par contre Bure ont mis Fr. 30'000.- dans le fonds, selon ses infos. Il semblerait, selon une information d'un citoyen que le montant pour Bure se monte à Fr. 10.-.

M. AG. Il lui semble que les agriculteurs ont été trompés lors des séances, car durant les séances le montant de Fr. 10.- avait été mentionné. Selon lui, les propriétaires des forêts ne payeront quasi rien, les agriculteurs payent une partie et ne sont pas les seuls à utiliser ces chemins. Tout le monde sait que le village de Montinez va être remanié et les chemins sont en ordre. Pour lui, d'établir une projection de ce que ça va coûter, personne ne le sait. On part sur n'importe quoi. Il propose à l'assemblée de refuser ce règlement et attendre le remaniement de Montinez. Ensuite on pourra revoir ce qu'il y a comme coûts réels de rénovation. Il n'est pas contre la taxe, mais il faut amener des chiffres et des arguments solides, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il revient sur les bords de rivières, il ne comprend pas pourquoi il doit payer une taxe pour les bords de rivières, il n'a rien à voir avec ça, mais on doit quand même payer une taxe. Il connaît évidemment bien le monde agricole mais il y a quand même quelque chose qui ne va pas. Il souhaite que cela soit repoussé avec plus d'arguments. Pour le moment c'est l'inconnu. Avant c'était pris dans le ménage communal et du jour au lendemain on nous met une taxe communale. Il veut bien, mais est-ce que les impôts vont baisser ?

M. le maire Thierry Crétin explique que si on pouvait baisser les impôts on le ferait volontiers. Par contre, il voudrait expliquer certains points de M. AG qui ne lui semblent pas justes. Au niveau du montant de la taxe, c'est le même que lors de la deuxième présentation aux agriculteurs. M. AG ne peut pas dire qu'on a toujours parlé de Fr. 10.-, ce n'est pas juste. Si M. AG souhaite faire une proposition concernant le montant et demander un autre montant, c'est dans le cadre du budget et ce sera voté. Par contre, on ne peut pas dire que ce sujet a été fait à la sauvette. Tout a été établi sur la proposition de la commission des chemins avec des devis, des budgets, des heures de sous-traitants, des identifications et un inventaire des chemins. A noter que le remaniement sur Montinez prendra encore du temps. Concernant la taxe sur le ruissellement,

il rappelle que tous les citoyens possédant une valeur officielle pour un terrain ou un bâtiment participent à cette taxe sur les berges (calculé sur la valeur officielle). Il comprend les arguments de la famille G. A noter encore que concernant les mesures sur le ruissellement des travaux devront être mis en place sur la Vallatte à Buix et la correction de l'Allaine également à Buix. M. le maire Thierry Crétin invite l'assemblée à accepter le règlement car c'est une base pour pouvoir travailler. Par contre, la taxe à l'hectare peut être modifiée car de toute façon elle sera votée dans le cadre du budget.

La discussion est ouverte.

M. AG répond que pour le ruissellement on paye déjà par rapport aux impôts. Les agriculteurs ont une double taxe pour le ruissellement. Tous ceux qui ont des champs en bords de rivière payent une taxe en plus à l'hectare, c'est ce qui avait été dit avec le monsieur du canton.

La caissière, Mme Mélanie Braun explique que non. La taxe sur les eaux de surface est facturée avec la taxe immobilière et est calculé sur la base de la valeur officielle, c'est pour tous les propriétaires la même chose. Ce n'est pas une taxe à l'hectare.

Mme MC confirme que ce ne sont que les propriétaires fonciers qui payent cette taxe, les locataires ne sont pas touchés. Tout le monde profite des aménagements mise en place. Pour elle, même si on n'est pas touché, par exemple, par des inondations, on reste solidaires par rapport aux propriétaires fonciers qui pourraient être impactés.

M. AG aimerait savoir quels secteurs ont été rénovés jusqu'à présent. Pour lui, sur la commune de Courtemaîche, ils sont tous bétonnés à 99%. Le seul exemple qui est montré ce soir, soit un champ agricole au milieu d'une forêt, il n'y en a qu'un seul. Il pense que c'est plutôt le contraire. Ce sont les forestiers pour aller dans leurs forêts passent tous sur des chemins agricoles mais ce sont les agriculteurs qui payeront plus. Ce n'est pas normal. C'est pour cela qu'il propose de refuser ce soir et de revenir avec un autre projet.

M. le maire Thierry Crétin explique que nous ne pouvons pas changer de projet. C'est une règle type du canton et mis en place pour ce qui a été expliqué. Pour les forêts, un pot commun qui en cas de bénéfice, est redistribué à la commune. En trois ans, nous avons récupérer Fr. 350'000.- Cet argent peut être investi dans notre commune. Depuis quelques années, la forêt contribue bien au résultat de notre commune.

M. AG comprend que cet argent va pour la forêt ? M. le maire Thierry Crétin explique qu'une partie va dans le fonds forestier et une partie pour la commune. Dans le triage forestier, qu'il y ait des coupes à Courtemaîche, à Fahy ou à Bure c'est égal. Le résultat est divisé par la surface que nous possédons. Une partie du bénéfice va dans le fonds forestier. Dernièrement, nous avons pu prendre Fr. 103'000.- sur ce fonds pour refaire certains chemins sur Courtemaîche par l'entreprise Cuenat.

M. Brunner rajoute que le plus grand propriétaire forestier, c'est la commune donc la part communale sera la plus élevée.

M. AG demande si les Fr. 50'000.- que la commune met dans ce fonds, c'est une fois et c'est tout, on est d'accord ?

M. le maire Thierry Crétin explique que c'est en effet pour alimenter le fonds. Pour lui, personnellement, il ne peut pas opposer la commune aux citoyens. La commune utilise les moyens qu'elle a pour faire au mieux. Le maire ne peut qu'obéir à l'assemblée, mais il n'est pas magicien. Au niveau des finances on ne pourra pas faire beaucoup plus, mais il estime qu'on fait déjà bien ce qu'on peut et il trouve que ça s'améliore. Il propose d'accepter ce règlement et mettre cette base en place pour continuer dans le bon sens.

M. RC. Une poignée d'agriculteurs vont financer à raison de 40% du fonds et finalement les chemins sont utilisés par des gens de la commune. Il faudrait peut-être plus équilibrer les choses.

M. le maire Thierry Crétin explique que ceux qui payent le plus dans la taxe, c'est environ Fr. 1'000.- par année et ce qui est touché pour une exploitation agricole c'est entre Fr. 300.- ou 400.-/par année. Oui c'est encore trop. C'est proportionnel à l'hectare et cela donne droit aux paiements directs. En effet, la commune devra mettre plus. A partir du moment où nous auront en notre possession le plan de réfection/renouvellement des chemins, nous devrons emprunter une certaine somme. L'amortissement et l'intérêt ne sera pas pris sur le fonds ce sera sur l'impôt ordinaire de tout le monde. Il faut trouver une solution pour que tout le monde soit gagnant et obtenir des soutiens financiers.

M. AG demande à partir de combien on peut avoir des aides.

M. Brunner répond que c'est lorsque qu'on touche au coffre de la surface. Par contre, pour connaître le montant cela ne peut être évalué car ça dépend du revêtement et du crédit global, mais certains peuvent aller jusqu'à 50% de subventions et ce n'est pas négligeable.

M. AG rappelle que quand un remaniement parcellaire est créé, les agriculteurs donnent un pourcentage de terres. Ils payent à tous les coups, c'est pourquoi il demande à l'assemblée de voter contre ce projet.

M. le maire Thierry Crétin explique que nous respectons son droit malgré les discussions, les consultations et les présentations.

Mme JF explique qu'au-dessus de chez elle, une partie a été mise en zone agricole. Est-elle impactée par cette taxe ?

Selon M. Brunner, cela dépend de la couverture du sol. Si un agriculteur l'utilise pour mettre des bêtes, oui, il y a aura une taxe. Par contre, si c'est juste une aisance, elle ne payera pas de taxe.

Le président, M. Henri Erard, rappelle que le périmètre de contribution fait partie du dépôt public qui est encore consultable 20 jours après l'assemblée au bureau communal.

Mme Mélanie Braun précise que dans les calculs, la commune avait décidé de prévoir ce forfait minimum de Fr. 20.- pour que les « petits propriétaires » contribuent quand même. Cela rapporte quelque chose comme Fr. 4'980.- Si nous avions calculé réellement à l'hectare la contribution s'élèverait à Fr. 1'313.-. C'est quand même une participation non négligeable.

M. AG pense qu'on aura aussi une augmentation des baux du coup ?

M. le maire Thierry Crétin selon la présentation de M. Baume lors d'une séance avec les agriculteurs. Cela avait été discuté, le but n'était pas d'augmenter mais d'harmoniser et d'être dans un cadre légal. Certains baux ne sont plus conformes la loi. Également lors de transmissions dans le cadre familial, etc.

Il n'y a plus d'autre question.

Nous allons voter en bloc, le règlement et ses deux annexes. Le montant de la taxe ne fait pas partie du vote actuel. Il sera voté lors du vote du budget sous le point 7) de l'ordre du jour.

Votes pour le règlement et ses annexes : 21 x oui

Défavorable : 7 x non

Le règlement et ses annexes sont approuvés.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter le règlement sur les cimetières et les inhumations de la commune de Basse-Allaine

L'entrée en matière n'est pas contestée.

En l'absence de Mme Bottinelli, porteuse du dossier, c'est la secrétaire communale, Mme Céline Meusy (CMe), qui présentera ces deux points.

M. le maire Thierry Crétin explique que c'est également un toilettage de ces deux règlements. Il présente tout d'abord la rétrospective des coûts des cimetières.

CMe prend la parole et explique la suite de la présentation.

L'essentiel des modifications apportées par le nouveau règlement sont :

- Suppression de la distinction entre tombes concessionnées et tombes à la lignée;
- Transfert de tous les tarifs des concessions et taxes dans le Règlement sur les émoluments;
- Nivellement à la fin de la concession qui devra être payée lorsque la première concession est octroyée; (*ne s'applique pas aux concessions en cours; les familles peuvent cependant demander à l'administration communale de payer le nivellement avant la fin de la concession*).
- Nouvelles références à des textes du Droit supérieur;

- la commune n'a plus l'obligation d'informer la famille de la fin de la période de concession.
(Le secrétariat a cependant décidé d'informer la famille, par respect et à bien plaisir).

Au niveau du règlement sur les émoluments, les changements et nouveautés sont mineurs, excepté dans le domaine des constructions et des inhumations.

- Nouveau: distinction entre pose et levée de scellés avec un tarif différent;
- Police des constructions: nombreux changements et nouveautés dus à l'introduction de JURAC;
- Inhumations: nouvelle section transférée du règlement sur les cimetières, qui n'annonce plus les tarifs.

A noter que les modifications de ces règlements surviennent suite à des demandes du canton.

À l'époque, un premier projet du règlement sur les cimetières avait été soumis au canton, mais il avait été refusé car il ne comportait pas les nouvelles règles/nouveaux articles du règlement type.

Des questions ?

Mme MC demande combien coûtera la mise en terre d'une urne sur une tombe existante. CMe va l'informer et vérifier dans le règlement, elle ne sait pas par cœur.

M. le maire Thierry Crétin demande si les durées sont imposées ? CMe répond que c'est toujours minimum 20 ans. Après 20 ans, on peut remettre un cercueil, avant les 20 ans, c'est à présent interdit.

Mme MC demande si on pourra toujours réserver son emplacement. Non, selon CMe, nous allons suivre une ligne afin de pouvoir, à l'avenir, traiter nos cimetières par secteurs/quartiers.

Sur Montignez, un projet est en cours pour mettre en place un quartier « petites tombes », comme c'est le cas déjà sur Buix et Courtemaîche.

Le compost et la poubelle ont été déplacés vers les escaliers côté Porrentruy pour des raisons pratiques et de sécurité.

M. LM trouve que ces petites tombes ne sont pas bien placées. Lors de cérémonies devant la croix, les petites tombes sont considérées comme « pestiférées » ? On ne peut pas les mettre ailleurs. Les mettre éventuellement au milieu des autres tombes ? Il y en a déjà une de réservée.

Est-ce qu'un columbarium est prévu ? Selon le président, le sujet du columbarium n'est pas un sujet à aborder ce soir. Selon M. le maire Thierry Crétin, il explique que ce soir on traite le règlement. Ce qui est prévu c'est que nous ayons une rencontre avec les communes ecclésiastiques pour discuter des columbariums et autres. Ce soir, nous devons nous pencher sur les règlements.

L'assemblée passe au vote : le règlement du points 4) est accepté à la majorité.

* * * * *

Point 5 - Discuter et voter le règlement sur les émoluments avec inhumations de la commune de Basse-Allaine

Voir point 4) ci-dessus. Point 5) traité avec le point 4).

L'assemblée passe au vote : le règlement du point 5) est accepté avec une majorité évidente et une opposition.

* * * * *

Point 6 - Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales disponibles pour l'année 2026 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

M. le maire Thierry Crétin prend la parole et explique que les parcelles à Buix du « Bois Chatons » sont terminées.

Les propositions sont les suivantes :

Une parcelle communale à Buix « Sur la Charrière » : Fr. 85.-/m² (parcelle n°1915)

Parcelles du lotissement du « Bois-Chatons »: Fr. 110.-/m²

Parcelles du lotissement « Champs Bouchards » à Montinez Fr. 80.-/m²

Parcelle du lotissement « La Basse-Fin » à Courtemaîche : Fr. 120.-/m²

Sachant qu'à Buix, une parcelle est déjà réservée. A Montinez, il en reste deux. Pour le lotissement de la Basse-Fin, certaines parcelles sont déjà réservées. Les travaux commenceront prochainement et nous voterons la dépense/crédit lors de l'assemblée du 19 mars 2026.

L'assemblée passe au vote. Les prix de vente proposés sont acceptés à la majorité évidente.

* * * * *

Point 7 - Discuter et voter le budget 2026, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

La parole est donnée à notre caissière, Mme Mélanie Braun (MBr).

Le powerpoint est projeté et les points importants sont expliqués.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : Présentation du point 7, budget 2026 & présentation PowerPoint

Mme MC demande si le projet de fermeture sécurisée est prévu pour tous les bâtiments communaux. Oui, selon MBr, Buix est en cours et les autres bâtiments vont suivre.

M. le maire Thierry Crétin intervient pour parler de la déchetterie future. Un changement majeur interviendra dans les prochaines semaines, mois. Un nouveau règlement de base et tarifaire devra être voté. La commune n'a plus le droit de faire support à la taxe de base l'élimination de certains déchets comme les branches et les encombrants. Cela doit être mis en place selon la méthode du « pollueur-payeur » (PP). La commune doit donc trouver des solutions pour la suite.

Nous avons déjà trouvé une solution pour les branches, qui sera locale, avec M. Etique de la ferme des Petits-Prés à Montinez. Nous avons également des accords avec, dans un premier temps, les entreprises Loca SA et Ramseyer à Courgenay. Par la suite, nous espérons pouvoir trouver une solution avec l'entreprise Cuenat pour la récupération de nos déchets. Ce point sera présenté lors de l'assemblée du 19 mars 2026.

Nous avons déjà réduit la taxe de base de Fr. 160.- à Fr. 120.- par ménage pour 2026. Lorsque le travail d'évacuation et la restructuration des écopoints sera au point, nous allons chiffrer l'investissement. Ensuite nous pourrons le mettre à charge du fonds des déchets et un prix pour la taxe de base pourra probablement baisser. C'est logique que si vos déchets sont éliminés ailleurs et que les citoyens payent dans nos entreprises partenaires, que la taxe baisse. Pour les sacs taxés, cela ne change rien.

MBr continue la présentation.

Le président demande si les Fr. 50'000 de départ au fonds d'entretien des chemins sont un investissement. MBr confirme.

Elle explique que dans les Fr. 20.- de forfait demandés, beaucoup de propriétaires fonciers sont décédés depuis 1889. Cela concerne des petites parcelles qui n'ont jamais fait l'objet de modification au Registre foncier (RF) et transférées au héritiers. Il y en a des quantités. Cela signifie que nous ne pourrons peut-être pas récupérer tout ce que nous espérons car il n'est pas certain que nous retrouvions tous les propriétaires actuels. Le RF va pouvoir nous en dire plus.

La discussion est ouverte.

Mme MC que c'est bien de baisser la taxe des déchets mais est-ce qu'on pense à prévoir une taxe à l'habitant ?

M. le maire Thierry Crétin dit que cela est en étude et le règlement tarifaire sera revu pour l'assemblée de mars prochain.

Mme MC a encore une question concernant la taxe pour l'eau potable. Il est stipulé qu'il y a une taxe par bien fonds raccordé, mais s'il y a deux compteurs dans une même maison comment cela se passe. Selon MBr, c'est une taxe par compteur, mais elle peut encore se renseigner.

M. FC revient sur la taxe des chemins et les chiffres annoncés Il propose de mettre la taxe à Fr. 12.- la première année et on pourrait arriver à Fr. 25'000.-. Ensuite, l'année prochaine, passer éventuellement à Fr. 21.-. Il estime que nous n'allons pas refaire des chemins complets sur Montinez surtout, en 2026. Il estime que ces Fr. 12.- sont plus abordables pour les propriétaires fonciers concernés.

M. RC explique que les premiers chemins communaux datent de 1965 lors du remaniement parcellaire. Ces derniers sont encore en très bon état. Il n'y a pas lieu, pour l'instant, de prévoir de gros travaux importants pour l'instant. M. le maire Thierry Crétin rappelle que ces chemins sont bétonnés et, en effet, en bon état.

M. le maire Thierry Crétin explique que nous pouvons tenter avec les Fr. 12.- proposés pour cette année et revoir ensuite avec la commission ce qui est nécessaire pour le prochain budget.

Le président explique qu'avec Fr. 21.- nous arriverons à Fr. 35'000.- et avec Fr. 12.- on arriverait à Fr. 15'000 avec le seuil toujours à Fr. 20.- minimum par propriétaire.

La discussion continue.

Vote 1^{ère} proposition : 20.-

Vote 2^{ème} proposition : 12.-

La proposition n° 2 pour Fr.12.- est acceptée à la majorité évidente.

L'assemblée passe au vote du budget et de l'ensemble des taxes (dont celle à Fr. 12.-).

L'assemblée passe au vote du point 7). Le budget 2026 et les taxes sont acceptés avec une majorité évidente.

* * * * *

Point 8 - Divers

HEr donne la parole aux citoyens qui le désirent mais explique qu'un apéro est offert à l'issue de cette assemblée.

M. JC demande où en est le projet « 30 km/h » dans les villages.

M. le maire Thierry Crétin répond que la publication pour la zone 30 km/h pour Montinez paraîtra prochainement dans le Journal Officiel.

Pour Courtemaîche, le sujet doit être repris. Une séance d'information sera organisée et l'avis de citoyens sera pris en compte.

Pour Buix, il n'y a vraisemblablement pas de volonté de mettre le secteur des Traversains en zone 30 km/h. Une séance d'information sera également organisée en temps opportun.

Mme CT. Au sujet des compteurs d'eau et des puces. Est-ce qu'il n'y a pas un autre appareil que celui-là car on ne voit plus la roulette tourner car les aiguilles sont cachées.

ECa explique que nous ne pouvons pas changer ces puces, il n'y a pour le moment que ce genre de puce de disponible. Normalement, on devrait pouvoir voir les aiguilles. Mme CT non on ne voit que le chiffre, plus l'aiguille.

ECA confirme qu'on ne peut pas changer les puces.

HEr explique que les citoyens peuvent demander un relevé en plus si on le souhaite afin de contrôler notre consommation en cas de doute.

M. le maire Thierry Crétin explique qu'actuellement le relevé est plus simple et on peut aller relever chez les citoyens plus facilement qu'avant.

M. Michel Martinoli, conseiller communal, prend la parole.

Cela fait déjà quelques temps que la question est posée sur l'attractivité de notre commune et de nos trois villages. Des choses intéressantes seraient à développer. Il est également là ce soir pour tendre la main à des citoyens motivés pour porter une réflexion sur le tourisme dans un milieu rural et les possibilités que nous pourrions offrir.

Actuellement, il a déjà pris des contacts avec Jura Rando qui propose des circuits partout dans le Jura mais il faut relever qu'il y en a peu en Ajoie. Une rencontre aura lieu en début d'année 2026 pour discuter de ce que pourrait offrir notre commune aux visiteurs de notre région.

Ndlr : Une information sera mise sur le site internet de la commune dans les actualités, appel à projet.

M. LM se demande si l'accès pour les personnes à mobilité réduite sera revu concernant le cimetière de Montinez. C'est compliqué pour ces personnes, comment faire avec ces accès ?

M. le maire Thierry Crétin explique qu'on en prend note et que tous les cimetières seront revus dont ce point sur ces accès. Il y a des questions financières, mais on peut tout envisager. M. le maire Thierry Crétin souhaite qu'on avance avec un groupe de travail. Certainement que nous mandaterons quelqu'un pour mettre tout ça en œuvre. Il souhaite que cette histoire de cimetières soit, un jour, réglée au mieux.

M. LM continue dans son questionnement sur les cimetières. Nous avons des cantonniers. Un jour que M. Christophe Vuillet exécutait un travail dans les alentours du cimetière. M. Damien

Bélet se trouvait près de lui et discutait, durant en tous cas 15 minutes. Sa question est la suivante : qui finance ce temps de discussion. Une autre info, lors d'un autre chantier l'entreprise Rohr de Montignez exécutait les travaux, mais pourquoi ces travaux n'étaient pas entrepris par la voirie. Il se demande où passent les heures des cantonniers.

M. le maire Thierry Crétin répond qu'il a un système de timbrage et leurs heures sont contrôlées. En effet, nous sous-traitons certains travaux. Nous devons encore optimiser au mieux le tout. A 80 % les résultats sont satisfaisants, mais il reste 20%. Certains travaux, plus sensibles et qui demandent plus de professionnalisme, sont données à des entreprises qui connaissent le domaine.

Un inventaire des tâches des voyers a été établi. On essaie de travailler intelligemment des points sont, certes, encore à contrôler. L'organisation est en vue d'une remise à jour. Toutes les remarques qui arrivent à l'administration sont les bienvenues. Ce que M. LM demande ce soir est prévu dans le remaniement et la restructuration future de la voirie.

M. le maire Thierry Crétin rajoute que nous aurons besoin probablement d'un responsable technique pour la voirie. En effet, nous devons optimiser mais il reste 20% à fignoler.

M. LM rajoute qu'il se pose des questions. Il a vu les cantonniers brûler les mauvaises herbes sur le cimetière alors qu'il pleuvait. Il se pose des questions.

M. le maire Thierry Crétin explique que depuis qu'il a été maire, déjà en 2000, l'ancien cantonnier, M. Moser qui lui disait que le cantonnier actuel ne savait rien faire. Ce dernier dit la même chose sur la voirie actuelle. Ce n'est pas un poste évident. Des choses sont à améliorer, en effet, mais M. le maire Thierry Crétin se dit satisfait à 80%. Il reste 20% à régler. Nos voyers sont polyvalents pour beaucoup de choses, mais pas pour tout. Nos sous-traitants nous aident et nous soutiennent et nous sommes très satisfait de leur travail. Avec la surface que nous possédons à la commune nous devrions employer 3 personnes et nous en avons deux. Une des deux est en partie occupée pour la STEP.

Mme AB. Le 20 % à améliorer devait être atteint mais est-ce qu'il y a un délai ?

M. le maire Thierry Crétin explique que le dossier « étude technique » pourrait être présenté à l'assemblée de mars et également lors de l'assemblée des comptes en juin prochain.

Mme AB se demande si cette personne sera engagée directement? M. le maire Thierry Crétin explique que nous devons tout d'abord présenter l'organisation. Ensuite, en cas d'engagement, nous devons mettre le poste au concours par le Journal Officiel pour un engagement éventuel au 1^{er} janvier 2027 et l'assemblée devra également accepter la dépense via le budget 2027.

M. PA ? est-ce que nous avons une date pour la réouverture du chemin de la gare à Courtemaîche ?

M. Dany Contreras, conseiller communal, explique que demain la route sera réouverte. En début d'année prochaine une nouvelle période pour la deuxième couche de macadam est prévue, mais

cela nécessite des nouvelles des CFF et non pas de la commune. Tous les vendredis une séance a lieu sur le chantier et nous sommes toujours informés.

Mme JF. Suite à la fermeture de Termiboîtes. Est-ce que la commune peut faire quelque chose pour trouver un repreneur ?. Elle sait qu'une entreprise de la région est sur le coup ainsi qu'une entreprise de Bienne. Elle se demande si on ne pourrait pas dire un mot.

M. le maire Thierry Crétin explique que le bâtiment est en vente. On a juste demandé d'être consulté pour connaître la future activité. Les responsables se sont engagés à nous renseigner mais actuellement, nous n'en savons pas plus. Nous n'avons aucun pouvoir à ce niveau-là.

D'autres questions ?

La parole n'étant plus demandée, le président clos la séance à 22h30.

Il rappelle qu'un apéritif est offert à tous les citoyens présents.

Le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

Henri Erard

La secrétaire :

Céline Meusy